

**MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE  
DANS LE DOMAINE DE LA REGULATION ET LA SUPERVISION BANCAIRES  
DU 20 AU 24 NOVEMBRE 2017**

Autorité bénéficiaire : Banque de la République du Burundi



Alexis Boher, conseiller résident, et Sophie Imani, experte court-terme, ont animé un atelier de travail à Libreville, du 20 au 24 novembre 2017, à l'attention d'une délégation de superviseurs de la Banque de la République du Burundi (BRB).

Cette activité a permis de poursuivre l'assistance technique apportée à l'autorité de supervision bancaire du Burundi depuis 2016 dans son projet de révision de la réglementation prudentielle relative au ratio de liquidité à court terme des banques, afin de converger vers les normes internationales (le *Liquidity Coverage Ratio* prévu dans le dispositif de Bâle III).



Les travaux menés durant l'atelier ont été fructueux, grâce à l'engagement sérieux de l'équipe-projet de la BRB dès la phase préparatoire, en liaison avec l'experte. L'atelier a pu ainsi réviser les projets de modèle d'état déclaratif et de circulaire réglementaire relatifs au futur ratio de liquidité, de façon à permettre leur finalisation par la BRB sur un fondement solide et adapté au contexte du pays. Après l'étude d'impact et la consultation de la profession, que la BRB engagera sur cette base, le nouveau LCR pourra entrer en vigueur au premier semestre 2018.

